

Communiqué de Presse

Les principales délibérations de la commission permanente du 13 octobre

Réunis lundi 13 octobre sous la présidence de Fabien Bazin, les élus du Conseil départemental ont adopté les rapports inscrits à l'ordre du jour de la Commission permanente.

Fidèle à sa feuille de route et à sa démarche de dialogue constant avec les Nivernaises et les Nivernais, le Département poursuit son action autour de quatre priorités : **prendre soin de tous à tout âge, mettre la jeunesse au cœur du renouveau, piloter les transitions écologiques et réveiller les fiertés nivernaises.**

Prendre soin de tous à tout âge

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département attribue **34 950 euros de subventions** à des acteurs et partenaires locaux — associations et commune de Châtillon-en-Bazois — parmi lesquels ARECTI, la compagnie Les Ballons rouges, Tombolo Presses, le Théâtre du Temps pluriel, TéATr'éPROUVèTe, Sceni Qua Non, le réseau La PlaJe et le festival Les P'tites Scènes du Bazois.

Le Département renouvelle également son engagement en faveur du mouvement sportif, avec **160 150 euros de subventions** réparties entre **276 clubs** et le **Comité départemental olympique et sportif de la Nièvre**. Ces aides soutiennent la pratique de proximité, la formation et l'organisation d'événements dans le cadre de la dynamique **Nièvre Terre de sport**, qui valorise la jeunesse, le sport féminin, le parasport et les disciplines éducatives.

Enfin, **12 000 euros** sont consacrés au soutien des structures qui accompagnent les familles et la parentalité, parmi lesquelles la crèche Souricette et les centres sociaux du Beuvron et du Haut-Morvan. Ces actions renforcent les liens entre parents et enfants.

Après l'incendie de l'entrepôt du **Lien Emmaüs à Langeron**, partenaire du Département, le Conseil départemental s'est immédiatement mobilisé en lien notamment avec les acteurs de l'aide alimentaire (livraison de 30 colis alimentaires), relogement de deux employés avec **Nièvre Habitat**, et mise à disposition d'un local pour l'équipe administrative.

Mettre la jeunesse au cœur du renouveau

Le programme Collège de demain est conforté : le Département a sollicité et obtenu une participation de **25 000 euros de l'État** au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, permettant de **maintenir un engagement de 50 000 euros** pour 2026-2027.

Collège de demain, ce sont des projets pédagogiques qui donnent plus de place aux initiatives des élèves et des équipes éducatives. Ils visent à faire du collège un lieu vivant, ouvert sur son environnement et connecté à la vie locale.

La **troisième répartition du fonds commun d'hébergement des collèges** attribue **24 241 euros** à quatorze établissements publics de la Nièvre pour l'achat ou la réparation de matériels de restauration (fourneaux, chambres froides, lave-vaisselle, mobilier, etc.). Ce fonds, basé sur la solidarité entre établissements, garantit dans chaque collège un service de restauration de qualité et une gestion équilibrée sur tout le territoire.

L'insertion des jeunes est une priorité forte du Département. En 2025, **120 558 euros** de subventions sont versées aux **trois Missions locales** (Bourgogne nivernaise, Nevers-Sud-Nivernais et Nivernais-Morvan), qui accompagnent chaque année plus de **4 000 jeunes** de 16 à 25 ans vers l'emploi, la formation et l'autonomie.

Le **Fonds départemental d'aide aux jeunes**, doté de **70 000 euros**, soutient leur quotidien à travers des aides à la mobilité, au logement ou à la restauration. Le Département finance également l'accès au logement avec **15 200 euros pour COALLIA**, **17 200 euros pour les Pupilles de l'enseignement public** et **15 600 euros pour la Mission locale Nivernais-Morvan**, pour des **places d'hébergement** destinées aux jeunes en insertion.

La mobilité solidaire demeure un axe fort d'inclusion sociale. C'est pourquoi le Département accorde **161 200 euros** à l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de Bourgogne-Franche-Comté pour le fonctionnement du **Centre départemental d'éducation routière**, qui **favorise l'accès à la mobilité des personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle** (jeunes ou allocataires du Revenu de solidarité active) en proposant des formations au permis de conduire et un service de location de véhicules adaptés. En 2024, 72 % des bénéficiaires ont obtenu leur permis, confirmant le rôle décisif de ces actions pour l'emploi et l'autonomie.

Parallèlement, **15 000 euros sont attribués à la Mission locale Nivernais-Morvan pour sa plateforme mobilité**, qui accompagne les jeunes vers la formation et l'emploi grâce à un service de transport, de location de véhicules et de conseil. En 2024, plus d'une centaine de personnes en ont bénéficié, confirmant son rôle clé pour lever les freins à la mobilité.

Réveiller les fiertés nivernaises

Le Département poursuit son engagement en faveur du logement social et de la transition énergétique à travers une **subvention de 288 000 euros** accordée à **Nièvre Habitat**. Cette aide soutient la **réhabilitation énergétique**, la **production de logements adaptés à la perte d'autonomie** et la **modernisation du parc locatif**. Elle traduit la volonté du Département de garantir un logement accessible, durable et confortable pour tous, tout en soutenant l'activité économique locale.

Dans le cadre de sa politique territoriale 2021-2027, le Département accorde un délai supplémentaire pour deux subventions engagées. À **Urzy**, la **réhabilitation de l'Auberge du Point**

Saint-Ours bénéficie d'une subvention de **48 000 euros**. À **Imphy**, la **création d'un espace France Services**, portée par la **Communauté de communes Sud-Nivernais**, reçoit un soutien de **91 490 euros**. Ces prolongations garantissent la bonne utilisation des fonds publics et l'aboutissement des projets engagés.

Le Département poursuit également son appui aux communes rurales avec la **deuxième programmation de la Dotation cantonale d'équipement 2024-2026** pour le **canton de Pouilly-sur-Loire**. Cette enveloppe de **212 654 euros** soutient des projets communaux et associatifs d'intérêt local — voirie, bâtiments publics, équipements collectifs — répartis par les conseillers départementaux du canton. Ce dispositif illustre la volonté du Département de renforcer l'investissement de proximité et de garantir un développement équilibré des territoires.

Enfin, le Département soutient la modernisation agricole dans le cadre d'une politique de **transition agroécologique** visant à valoriser les productions locales et à accompagner les exploitants dans leurs investissements.

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre

« Ces décisions traduisent la constance de notre action : soutenir la culture, le sport, la jeunesse et le monde agricole, tout en accompagnant les transitions sociales et écologiques. Dans un contexte budgétaire contraint, la Nièvre continue d'agir au plus près des besoins des Nivernais. »

Contacts :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

Peggy Banget-Mossaz / Directrice de la communication / 07 88 53 94 57

